

**Règlement de prévoyance du 20 novembre 2007
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance de l’Autorité fédérale
de surveillance en matière de révision (ASR)¹
(RP-ASR)**

Modification du 27 juin 2011

Approuvée par le Conseil fédéral le 19 octobre 2011

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012

¹ RS **172.220.143.3**. Ce règlement fait partie du contrat d’affiliation du 20 nov. 2007 à la Caisse de prévoyance de l’ASR (FF **2008** 5461, **2010** 8361, **2012** 1338). Il n’est publié ni dans le RO ni dans le RS. Il peut être obtenu auprès de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

